

Décision

Générale

colonial

Décision n° 994/SG/AI portant admission d'un garde territorial pour compter du 1er juin 1968.

n° 994/SG/AI

Ministère
MINISTERE DES AFFAIRES INTERIEURES

Date de publication
28 juin 1968

Numéro JO
n° 13 du 10/07/1968

Date du numéro
10 juillet 1968

TEXTE INTÉGRAL

Est engagé pour une durée d'un an dans la Garde territoriale, à compter du 1er juin 1968, le nommé Abdallah Obakar Mohamed, 2° classe, Mle 1072.